

les clauses de propriété

Par **petit coeur de belin**, le **29/10/2008** à **22:57**

bonjour,

voilà j'ai un exposé à faire dans le cadre du droit des techniques contractuelles.

avec mes amis nous avons pas choisi le sujet le plus facile: les clauses de propriété.

nous avons tout d'abord établi un plan s'organisant sur la définition de la propriété ses caractères et la propriété indivise etc...

donc 1/ propriété personnelle

2/ propriété collective

or notre prof nous a dit qu'on était parti sur un mauvais chemin

nous devons nous concentrer sur notre sujet or, les autres exposés de la classe porte: sur l'exécution du contrat, les avant contrats, la fin du contrat

au final nous ne savons plus comment traiter ce sujet.

quelle proposition avez vous??

moi je pensais faire: les clauses créatrices de droit de propriété: hypothéqué par exemple

les clauses translatives de propriété : contrat de vente

les clauses extinctives du droit de propriété: la désuétude qui fait que la chose tombe dans le domaine public.

mais bon je suis pas certaine

ensuite j'ai eu cette idée:

les clauses aménageant un droit de propriété: servitude ou le bail

les clauses créant un droit de propriété : hypothéqué

les clauses d'extinctives de droit de propriété: désuétude.

cela revient au même

qu'en pensez vous??

des idées??

merci de nous donner des pistes ou des idées de clauses

ou un manuel à nous conseiller sur les clauses de propriétés

Par **claudeflaude**, le **30/10/2008** à **08:51**

Et les clauses de réserve de propriété, où les placez-vous?

Par **claudeflaude**, le **30/10/2008** à **08:57**

Coup de pouce méthodologique

1) Si le sujet est "les clauses de propriété", vous devez vous concentrer sur le mot qui réduit le sujet. C'est le mot "clauses " qui évite de vous lancer dans le sujet plus vaste qu'est "la propriété".

2) Posez-vous la question de savoir dans quel contexte on rencontre des clauses . La réponse est l'acte juridique, la plus haute division, avant de basculer dans le monde où les clauses sont absentes, le monde des faits juridiques.

Ensuite vous travaillez sur les subdivisions des actes juridiques pour les explorer : actes unilatéraux, conventions (créatrices, translatives ou extinctives d'obligations ou de droits) ..., à la recherche des clauses que l'on est susceptible de trouver théoriquement ou que la pratique a déjà instaurées.

Enfin vous triez ce qui relève de la propriété complète ou démembrée.